



## **Déclaration SNES-SNEsup-FSU CAPA Hors-Classe des certifiés 2015.**

Nous ne pouvons commencer cette déclaration sans dire un mot sur le sujet brûlant qui préoccupe en ce moment un grand nombre de professeurs, à savoir la réforme du collège. Même si notre Ministre a fait preuve du plus grand mépris en publiant les textes concernant la réforme dès le lendemain de la grève du 19 mai, rappelons que les syndicats représentant plus de 80% des professeurs affectés en collège y sont opposés.

Rappelons aussi ce que nous entendons comme critiques majeures, de la part des collègues que nous réunissons régulièrement en heure d'information syndicale sur ce sujet :

- une réforme qu'on leur demande de mettre en œuvre sans même prévoir la moindre modalité pour les consulter ;
- une réforme qui se prétend novatrice alors qu'elle déploie des recettes déjà utilisées aussi bien en collège qu'en lycée : l'interdisciplinarité des IDD et des TPE, l'accompagnement personnalisé au lycée, la baisse des horaires spécifiquement disciplinaires. Où trouve-t-on les preuves de leur efficacité pour la réussite des élèves ?
- une réforme qui fait exploser le cadre national et annuel des enseignements, mettant en concurrence personnels, disciplines, établissements, et engendrant davantage d'inégalités entre les élèves.
- une réforme qui prétend faire de l'autonomie la solution à tous les problèmes du collège ; mais une autonomie sans réel pouvoir de décision pour les personnels, sans temps de concertation, sans formation continue digne de ce nom, sans moyens suffisants pour alléger les effectifs d'élèves pris en charge, ce n'est rien d'autre que de la dérèglementation telle qu'on l'a déjà vue à l'œuvre dans les pays anglo-saxons, avec des conséquences dramatiques dans les établissements publics de ces pays.
- une réforme qui laisse entrevoir de nombreuses difficultés en matière d'organisation des emplois du temps et des services, en particulier pour la mise en place des EPI et de l'AP ; sans parler d'une prévisible aggravation de la réunionite aiguë qui sévit déjà dans de nombreux collèges...
- une réforme qui supprime les langues anciennes de fait puisqu'elles n'apparaissent plus dans les grilles horaires en tant que discipline !
- une réforme qui dit vouloir favoriser les langues vivantes ... en supprimant les classes bilangues, les sections européennes et en étalant l'enseignement de la LV2 sur 3 ans sans qu'il y ait de gain horaire pour les élèves.

Autant d'éléments de contestation qui justifient que les personnels du Second degré continuent à se mobiliser pour une autre réforme du collège, lors de la grève du 11 juin, à l'appel de l'intersyndicale SNES-SNALC-SNFOLC-CGT et SUD Education, d'autant plus que la communication ministérielle outrancière est loin d'être appréciée par nos collègues.

Enfin, et cela rejoint le thème de notre CAPA d'aujourd'hui, aucune réforme ne pourra assurer sa réussite si on laisse les personnels dans l'état de dévalorisation professionnelle où les place le gel durable de leurs salaires.

Dans ce contexte, nous savons l'importance que revêt une promotion à la hors-classe, seule chance de voir un peu compensée la dégradation du pouvoir d'achat résultant du temps passé dans les derniers échelons de la classe normale. Rappelons nos demandes principales :

- une carrière avec un rythme d'avancement unique, déconnectée de l'évaluation des personnels.
- une évaluation « conseil », formative, qui permette à chacun-e de parfaire son métier, et non une évaluation donnant lieu à un classement des professeurs, qui n'a d'autre effet que de

diviser les collègues ; bref, une carrière identique pour tous, tout comme elle l'est pour ceux qui nous évaluent.

Les orientations de la hors-classe arrêtées à l'issue du groupe de travail « Métier » 2014 ont été réaffirmées en novembre dernier par la ministre : « *Les modalités d'accès à la hors-classe sont revues dans la mesure où tous les enseignants ont vocation à bénéficier de cet avancement avant la fin de leur carrière* ». Or, cette année, avec 127 collègues promus au 11ème sur 161 promouvables, notre taux de promotion au 11ème est en baisse avec 73.41 %. Il va rester 34 collègues qui ne seront pas promus dont 12 avec plus de 3 ans d'ancienneté dans l'échelon. Nous notons d'ailleurs que le rectorat a réussi à mettre en place une bonification inutile l'an passé puisque seuls 3 collègues ont bénéficié des "20 points supplémentaires pour les personnels ayant 3 ans et plus d'ancienneté dans le 11ème échelon et qui ont obtenu deux avis "exceptionnel" ou un avis "exceptionnel" et un avis "très favorable" de la part des chefs d'établissement ou du corps d'inspection." Et ils n'en avaient pas besoin.

Par contre, quand il s'agit d'agir contre les inégalités entre les établissements nous ne pouvons que dénoncer les réponses qui nous faites : les avis des chefs d'établissement et des IPR devraient être indépendants, ou alors quel est l'intérêt qu'il y en ait deux, il est donc inacceptable que l'on dise que cette évaluation est légitime, parce qu'elle est « confirmée depuis plusieurs années, et souvent corroborée par celle des inspecteurs ». Pour la première année, nous notons du mépris dans la réponse de non « *obligation d'émettre un minimum d'avis exceptionnels* ». Si c'est le bien cas, nous rappelons à l'administration qu'elle a l'obligation de veiller à l'égalité de traitement de tous les collègues qui, selon nous, subissent une injustice. C'est d'ailleurs ce que nous vous avons demandé de faire respecter en vous signalant un établissement où seuls deux collègues sur 24 avaient un avis explicité. Quant à « *échanger sur ces aspects "statistiques"* », c'est que nous faisons depuis de nombreuses années et, de toute évidence, la continuité du service public n'est pas assurée au sein de l'administration ! Nos collègues qui sont dans un établissement où aucun avis exceptionnel n'est émis depuis plusieurs années n'ont pas le temps eux d'attendre un changement de chef d'établissement !

Et puisque nous échangeons chaque année sur des éléments statistiques, nous constatons encore cette année :

- que les inégalités entre disciplines persistent : avec le nombre de promouvables le plus important, les lettres modernes, ont un taux de promotion bien inférieur aux autres. La documentation et les lettres classiques sont aussi particulièrement touchées cette année. L'examen des notes pédagogiques confirment ces données. Cela n'est plus du domaine de l'anecdote ! Il est temps d'agir. Nous souhaitons que le GT demandé en novembre, et accepté sur le principe par l'administration, puisse se réunir avant la prochaine campagne d'avancement et ne soit pas remis aux calendes grecques. .

- que la corrélation entre les appréciations et avis continuent à poser un certain nombre de problèmes que nous avons déjà signalé, particulièrement pour des collègues en CLM ou congé, de quelque nature qu'il soit, ou pour les collègues dont l'avis a été modifié entre l'an passé et cette année, sans raison apparente.

- que nous faisons partie des académies qui promeuvent des collègues au 9<sup>ème</sup> échelon, alors même que tous les 11èmes ne le sont pas. Nous demandons donc que ces promotions puissent bénéficier prioritairement aux collègues du 11ème.